

DIPLÔME DE COMPTABILITÉ ET DE GESTION

RéviserCompta

UE 10 – Comptabilité approfondie

SUJET TYPE N° 1

Durée de l'épreuve : 3 heures - Coefficient : 1

Document autorisé :

Liste des comptes du plan comptable général, à l'exclusion de toute autre information.

Matériel autorisé :

L'usage d'une calculatrice en mode examen est autorisé.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Le sujet comporte 13 pages numérotées de 1/13 à 13/13.

Annexes à rendre obligatoirement avec la copie :

Annexe A page 13/13

UE 10 – Comptabilité approfondie
Durée de l'épreuve : 3 heures – Coefficient : 1

Le sujet se présente sous la forme de 3 dossiers indépendants.

DOSSIER 1 – ACTIFS

DOSSIER 2 – PASSIFS

DOSSIER 3 – ASSOCIATION LES CRÊTES SOLIDAIRES

BASE DOCUMENTAIRE

Document 1 – Facture d'acquisition du véhicule de tourisme

Document 2 – Extraits de l'annexe des comptes 2024

Document 3 – Extrait du dossier de travail relatif aux stocks

Document 4 – Note de Léa FONTVIEILLE sur la préparation de l'AGO du 15 mai 2025 approuvant les comptes 2024

Document 5 – Dossier de réorganisation logistique

Document 6 – Facture du 1er décembre 2025 et taux de change

Document 7 – Notes laissées par le trésorier de l'association LES CRÊTES SOLIDAIRES

Document 8 – Extrait de la nomenclature des comptes prévue par le règlement ANC 2018-06

Document 9 – Extraits du règlement ANC 2018-06

Annexes à rendre obligatoirement avec la copie :

Annexe A – Tableau de variation des capitaux propres au 31 décembre 2025

AVERTISSEMENT

Si le texte du sujet, de ses questions ou de ses documents vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner *explicitement* dans votre copie. Toutes les réponses devront être justifiées.

Il vous est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de votre copie et à la qualité rédactionnelle.

SUJET

La SAS CABANE & CIME, dont le siège social est situé à Annecy, en Haute-Savoie, est une entreprise spécialisée dans la fabrication et la vente de matériel de bivouac et d'équipement de randonnée.

Créée en 2009 par deux accompagnateurs en montagne, elle a progressivement structuré son activité et exploite aujourd'hui 5 magasins répartis dans l'arc alpin et 2 ateliers de production : l'un consacré à la confection textile, à Rumilly, l'autre à l'assemblage des structures et des accessoires métalliques, à Sallanches.

Une part croissante de ses ventes est réalisée sur son site internet, et les ventes à l'export, en particulier vers les pays nordiques, se développent fortement.

Structure juridique	Société par actions simplifiée
Effectif	58
Capital social	150 000 € (1 500 actions de 100 € de valeur nominale)
Taux de TVA	20 %
Coefficient de déduction	1
Date de clôture des comptes	31 décembre
Résultat de l'exercice	2024 : 72 000 € — 2025 : 81 200 €
Taux d'IS	25 %

Le résultat de l'exercice 2025 s'entend après prise en compte de l'ensemble des écritures d'inventaire, y compris celles que le sujet vous demande de comptabiliser.

La SAS CABANE & CIME, présidée par M. Antoine BERLIOZ, fait appel au cabinet d'expertise comptable BORÉAL Expertise pour la tenue de sa comptabilité.

Vous travaillez en tant que collaborateur du cabinet, sous la responsabilité de l'experte-comptable, Léa FONTVIEILLE, qui vous confie plusieurs missions relatives à la SAS CABANE & CIME (dossiers 1 et 2).

Madame FONTVIEILLE vous confie également une mission relative à l'association LES CRÊTES SOLIDAIRES, cliente du cabinet et avec laquelle la SAS CABANE & CIME entretient des liens, pour vous former à la comptabilité des associations (dossier 3).

AVERTISSEMENT Si le texte du sujet, de ses questions ou de ses documents vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement dans votre copie. Toutes les réponses devront être justifiées. Les amortissements linéaires se calculent sur 360 jours, 30 jours par mois, jour de mise en service inclus et jour de cession exclu. Chaque écriture doit être datée et comporter les numéros de comptes, les libellés de comptes et un libellé d'écriture.

Mission 1 : gestion des immobilisations

Le 01/03/2023, la SAS CABANE & CIME a acquis et mis en service un véhicule de tourisme destiné à la prospection des enseignes de sport partenaires et des refuges de montagne. La facture d'acquisition figure en document 1.

La société comptait initialement l'utiliser pendant 5 ans (amortissement linéaire). Elle a finalement cessé de l'utiliser le 01/10/2025 et l'a vendu à la même date, à un concessionnaire, pour un montant de 14 500 € HT.

Lors de l'achat, la société n'avait pas pu déduire de TVA. La cession est quant à elle soumise à TVA. Au moment de la vente, la société réalise une déduction complémentaire de TVA d'un montant de 2 016 €, qui vient corriger le coût d'entrée du véhicule.

La société a choisi de comptabiliser en charges les droits de mutation qu'elle supporte lors de l'acquisition de ses immobilisations.

1.1 Évaluer le coût d'entrée du véhicule de tourisme dans le patrimoine de la SAS CABANE & CIME, le 01/03/2023.

1.2 Comptabiliser toutes les écritures relatives au véhicule en 2025.

À la clôture de l'exercice 2023, la société avait constaté une dépréciation sur la machine de thermosoudure THERMO-4, qui assemble les toiles enduites des tentes d'un modèle alors en perte de vitesse. Deux hivers peu enneigés avaient fait chuter les ventes de ce modèle, et la société pensait devoir en arrêter la production plus tôt que prévu.

En 2024, elle avait continué à fabriquer et à vendre ce modèle de tente, mais elle avait maintenu la dépréciation constatée, les ventes étant restées très modestes.

Finalement, en 2025, la reprise du marché de la randonnée hivernale et la sortie d'une version allégée de ce modèle ont relancé les ventes. La société va donc continuer à utiliser pleinement cette machine, et la dépréciation ne se justifie plus du tout.

Léa FONTVIEILLE vous sollicite pour la réalisation des travaux d'inventaire liés à cette machine. Pour cela, elle vous invite à consulter les comptes 2024 (document 2) afin de comprendre le traitement qui a été appliqué et de pouvoir mettre à jour la valeur de la machine à la clôture 2025.

1.3 Analyser la situation décrite dans le document 2 et expliquer le traitement comptable à appliquer à cette machine à la clôture de l'exercice 2025. Pour ce faire, vous prendrez soin de :

- justifier le montant de la dotation aux amortissements de l'exercice 2024 ;
- justifier les écritures et les montants à comptabiliser à la clôture de l'exercice 2025, sachant que la valeur nette comptable obtenue après reprise d'une dépréciation ne peut excéder celle qu'aurait donnée le plan d'amortissement d'origine.

1.4 Comptabiliser les écritures qui vous semblent nécessaires au 31/12/2025.

Mission 2 : stocks

Vous disposez de la fiche de stock de la toile ripstop 40D et des écritures comptables automatiques passées par le logiciel (document 3).

1.5 Citer les différentes méthodes de valorisation des stocks de biens interchangeableables autorisées par le PCG et identifier celle retenue par la SAS CABANE & CIME.

1.6 Contrôler les écritures comptables enregistrées.

1.7 Indiquer l'incidence de ces écritures sur les documents de synthèse.

DOSSIER 2 – PASSIFS

Base documentaire : documents 4 à 6 et annexe A

Mission 1 : affectation du résultat

Jusqu'à présent, Léa FONTVIEILLE se chargeait de toutes les opérations relatives aux capitaux propres de l'entreprise. Elle souhaite désormais vous proposer d'y participer.

Elle vous confie ainsi les données relatives à l'affectation du résultat de l'exercice 2024 (document 4) ainsi que le tableau de variation des capitaux propres au 31 décembre 2025, partiellement rempli (annexe A).

2.1 Présenter le tableau d'affectation du résultat 2024 en justifiant chaque montant.

2.2 Comptabiliser l'écriture correspondante en prenant soin de justifier la date à laquelle elle est enregistrée.

2.3 Compléter le tableau de variation des capitaux propres au 31/12/2025 en intégrant la partie relative à l'affectation du résultat 2024 (annexe A à rendre avec la copie).

Mission 2 : provisions

Le président de la SAS CABANE & CIME a annoncé le 12 décembre 2025, lors de la réunion de fin d'année, que la logistique serait entièrement remaniée en 2026. Les deux entrepôts installés à proximité des deux ateliers actuels, dans des locaux n'appartenant pas à l'entreprise, seront réunis sur un site unique, à Seynod.

Le déménagement vers ce nouveau centre logistique est prévu pour septembre 2026. Sa position, sur l'axe menant à Genève, facilitera les expéditions vers la Suisse et les pays nordiques, et les accès routiers et ferroviaires y sont bien meilleurs qu'aujourd'hui.

Cette réorganisation s'inscrit dans un projet plus large de reconfiguration des sites de production, entamé deux ans plus tôt afin de soutenir le développement à l'international de la société.

Léa FONTVIEILLE vous fournit les informations dont vous avez besoin dans un dossier déposé sur votre bureau (document 5).

2.4 Qualifier la situation décrite. Justifier la comptabilisation d'une provision et l'évaluer.

2.5 Justifier la classification de cette opération dans le compte de résultat.

2.6 Comptabiliser la ou les écritures que vous jugerez utiles au 31/12/2025.

Mission 3 : opérations en devises

Les ventes à l'international se font généralement en euros pour la SAS CABANE & CIME. Cependant, en 2025, l'entreprise est parvenue à signer un contrat avec un distributeur norvégien, NORDVANG AS, situé à Oslo. À l'issue des négociations, la SAS CABANE & CIME a accepté de facturer ce dernier en couronnes norvégiennes (NOK). Le contrat prévoit notamment l'exclusivité de la distribution des articles CABANE & CIME sur le territoire norvégien.

La dernière facture établie en 2025 est présentée dans le document 6 ; elle ne porte que sur des produits finis issus des deux ateliers de la société. Le client paie à l'échéance.

Le 27/12/2025, la SAS CABANE & CIME a reçu une nouvelle et importante commande de la part de NORDVANG AS pour un montant de 1 800 000 NOK. Cette commande a été acceptée, mais elle n'a pas encore été traitée à la clôture : les marchandises n'ont pas été expédiées et la facture correspondante n'a pas été établie.

2.7 Comptabiliser toutes les écritures relatives à la facture présentée dans le document 6 qui semblent nécessaires en 2025.

2.8 Vérifier si la commande reçue le 27/12/2025 correspond à un engagement hors bilan, le cas échéant, le qualifier et justifier votre réponse au regard des principes et autres règles fondamentales comptables.

DOSSIER 3 – ASSOCIATION LES CRÊTES SOLIDAIRES

Base documentaire : documents 7 à 9

La SAS CABANE & CIME soutient régulièrement l'association LES CRÊTES SOLIDAIRES, qui organise des sorties en montagne pour des jeunes en situation de handicap.

La société s'est engagée à remettre chaque trimestre à l'association du matériel de bivouac et de randonnée issu de ses ateliers, et propose à ses clients de déposer leurs dons en nature — vêtements techniques, sacs, chaussures — dans un espace prévu à cet effet dans chacun de ses magasins. Elle en assure ensuite la remise à l'association.

En 2025, l'association a organisé une course solidaire, « La Verticale Solidaire », au départ du lac d'Annecy, et la SAS CABANE & CIME a doté l'épreuve d'un lot supplémentaire de sacs à dos et de gourdes, remis sans contrepartie et destinés, comme les autres dons, aux jeunes accompagnés par l'association.

L'association LES CRÊTES SOLIDAIRES dépasse les seuils l'obligeant à tenir une comptabilité d'engagement.

Vous disposez des informations décrites dans les notes laissées par le trésorier de l'association (document 7) et d'un extrait de la nomenclature des comptes qui devra être utilisée (document 8).

3.1 Indiquer le ou les référentiels comptables applicables à l'association.

3.2 Exposer le traitement comptable à appliquer aux différents dons reçus par l'association.

3.3 Comptabiliser toutes les écritures relatives aux opérations présentées dans le document 7.

BASE DOCUMENTAIRE

Document 1 – Facture d'acquisition du véhicule de tourisme

ALPAUTO DISTRIBUTION
SAS au capital de 250 000 €
Zone des Glaisins
74940 Annecy

Facturé à :
SAS CABANE & CIME
RCS 512 447 903
6, avenue du Pâquier
74000 Annecy

Facture n° AA-2023-1184 du 01/03/2023

Désignation	Montant
Véhicule de tourisme LOGAN BREAK, 5 places, immatriculation FT-418-KJ	26 000,00
Remise commerciale accordée	-1 200,00
Préparation, mise à la route et livraison à Annecy	400,00
Montant HT	25 200,00
TVA 20 %	5 040,00
Frais de carte grise (droits de mutation, hors TVA)	560,00
Net à payer	30 800,00

Document 2 – Extraits de l'annexe des comptes 2024

Tableau des immobilisations (extrait)

Immobilisation	Brut à l'ouverture	Augmentations	Diminutions	Brut à la clôture
THERMO-4	24 000	–	–	24 000

Tableau des amortissements (extrait)

Immobilisation	Durée (ans)	Mode	Cumulés à l'ouverture	Dotations de l'exercice	Diminutions	Cumulés à la clôture
THERMO-4	12	Linéaire	8 000	1 500	–	9 500

Tableau des dépréciations (extrait)

Immobilisation	À l'ouverture	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	À la clôture
THERMO-4	4 000	–	–	4 000

Document 3 – Extrait du dossier de travail relatif aux stocks

La SAS CABANE & CIME confectionne ses tentes à partir d'une toile enduite, la toile ripstop 40D, achetée au mètre auprès de deux fournisseurs européens et stockée à l'atelier de Rumilly.

La société a changé de logiciel comptable en septembre 2025. Le nouveau logiciel permet de comptabiliser automatiquement certaines opérations, mais nécessite encore un paramétrage pour éviter les erreurs.

Le stock de toile ripstop 40D figurant au bilan 2024 s'élevait à 9 450 €. Il est rappelé que la société applique la technique de l'inventaire intermittent et qu'aucun arrêté des comptes intermédiaire n'a été effectué au cours de l'exercice 2025.

Fiche de stock du mois de décembre de la toile ripstop 40D :

Date	Entrées			Sorties			En stock		
	Qté (m)	P.U.	Montant	Qté (m)	P.U.	Montant	Qté (m)	P.U.	Montant
01/12/2025							600	12,00	7 200,00
04/12/2025	1 400	12,50	17 500,00				2 000	12,35	24 700,00
11/12/2025				800	12,35	9 880,00	1 200	12,35	14 820,00
17/12/2025	800	13,05	10 440,00				2 000	12,63	25 260,00
22/12/2025				1 500	12,63	18 945,00	500	12,63	6 315,00
29/12/2025				100	12,63	1 263,00	400	12,63	5 052,00

Écritures d'inventaire passées par le logiciel :

Écriture (a), enregistrée à la date du 31/12/2024 :

Compte	Libellé	Débit	Crédit
6031	Variation des stocks de matières premières	7 200,00	
31	Matières premières		7 200,00
	<i>Annulation du stock initial de matières premières</i>		

Écriture (b), enregistrée à la date du 31/12/2025 :

Compte	Libellé	Débit	Crédit
6032	Variation des stocks des autres approvisionnements	5 052,00	
31	Matières premières		5 052,00
	<i>Constatation du stock final de matières premières</i>		

Document 4 – Note de Léa FONTVIEILLE sur la préparation de l'AGO du 15 mai 2025 approuvant les comptes 2024

Décisions d'affectation du résultat 2024 votées lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 mai 2025 :

Résultat de l'exercice 2024 : 72 000 €

Dotation aux réserves :

- réserve légale : 5 % du bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures, dans la limite de 10 % du capital social ;
- réserve facultative : du même montant que le superdividende.

Dividende :

- 1er dividende : 3 % de la valeur nominale des actions ;
- superdividende : arrondi à l'euro inférieur par action.

Pour rappel : report à nouveau 2023 = 1 350 € ; réserve légale figurant au bilan au 31 décembre 2024 = 12 600 €.

Document 5 – Dossier de réorganisation logistique

Liste des dépenses estimées à la mise en place de la nouvelle organisation logistique :

Dépense estimée	Montant
Indemnités de licenciement du personnel refusant la mobilité	68 000 €
Frais de résiliation des baux des deux entrepôts actuels	14 500 €
Transfert et remontage des racks de stockage, réutilisés sur le nouveau site	16 000 €
Acquisition d'un système de convoyage automatisé	42 000 €
Recrutement et formation des équipes du nouveau site	9 000 €

Hormis les frais liés au recrutement et à la formation des nouvelles équipes, toutes ces dépenses sont spécifiques à la mise en place de la nouvelle organisation logistique et n'auraient pas été supportées en son absence.

Ce déménagement aura un impact significatif sur la SAS CABANE & CIME, tant sur le plan organisationnel que financier. Il s'agit par ailleurs de la première opération de ce type effectuée par la société, et aucune autre réorganisation n'est envisagée dans le futur.

Document 6 – Facture du 1er décembre 2025 et taux de change

SAS CABANE & CIME

6, avenue du Pâquier

74000 Annecy

France

Client :

NORDVANG AS

Storgata 42

0182 Oslo

Norvège

Facture n° 2025CC-EXP-0417 du 01/12/2025 — Échéance : 31/01/2026

Désignation	Référence	Quantité	Prix en NOK	Montant total en NOK
Tentes 2 places BIVOUAC 2	BIV002	120	4 500	540 000
Sacs de couchage CIME –10	SAC010	300	1 800	540 000
Matelas autogonflants ALTI 5	MAT005	250	900	225 000
Réchauds à gaz FOYER 1	REC001	150	700	105 000
Total				1 410 000
Frais de port				15 000
Montant dû				1 425 000

Informations relatives aux taux de change de décembre :

	01/12/2025	31/12/2025
1 NOK =	0,0850 EUR	0,0820 EUR

Document 7 – Notes laissées par le trésorier de l'association LES CRÊTES SOLIDAIRES

Données relatives à l'exercice 2025 non encore comptabilisées :

- Subvention de fonctionnement reçue de la Ville d'Annecy (siège de l'association) : 12 000 € (notification le 03/03/2025 et versement le 20/03/2025).

- Cotisations des membres, sans contrepartie : 9 600 € (encaissées en banque le 31/03/2025).
- Montant des dons manuels reçus :
 - en numéraire : 48 500 € (encaissement en banque le 10/10/2025) ;
 - en nature (estimations) :
 - Matériel outdoor remis par la SAS CABANE & CIME : 16 500 € ;
 - Dons de particuliers déposés en magasin : 7 400 € ;
 - Dotation de la Verticale Solidaire : 3 200 € ;

Ces dons en nature correspondent à du matériel de bivouac, à des vêtements techniques et à des équipements de randonnée, mis à la disposition des jeunes accompagnés par l'association lors des sorties.

Estimation du bénévolat (actions du personnel bénévole) : 41 000 €.

Document 8 – Extrait de la nomenclature des comptes prévue par le règlement ANC 2018-06

``` 74 Subventions d'exploitation 741 Subventions d'exploitation

75 Autres produits de gestion courante 754 Ressources liées à la générosité du public 7541 Dons manuels 75411 Dons manuels 75412 Abandons de frais par les bénévoles (...) 756 Cotisations 7561 Cotisations sans contrepartie 7562 Cotisations avec contrepartie (...)

86 Emplois des contributions volontaires en nature 860 Secours en nature 861 Mises à disposition gratuite de biens 862 Prestations 864 Personnel bénévole

87 Contributions volontaires en nature 870 Dons en nature 871 Prestations en nature 875 Bénévolat ```

#### **Document 9 – Extraits du règlement ANC 2018-06**

##### **Art. 211-1**

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services.

##### **Art. 211-2**

Les contributions volontaires en nature sont valorisées et comptabilisées si les deux conditions suivantes sont remplies :

- la nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'entité ;
- l'entité est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

##### **Art. 211-3**

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :

- au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ;

- au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de locaux, prestations, personnel bénévole).

Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.

## ANNEXE A – À RENDRE AVEC LA COPIE

**Tableau de variation des capitaux propres au 31 décembre 2025**

|                                        | Montant à l'ouverture de l'exercice | Affectation du résultat de l'exercice antérieur | Distribution de dividendes | Augmentation de capital | Réduction de capital | Résultat de l'exercice | Autres (à préciser) | Montant à la clôture de l'exercice |
|----------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------------------|----------------------------|-------------------------|----------------------|------------------------|---------------------|------------------------------------|
| Capital                                | 150 000                             |                                                 |                            |                         |                      |                        |                     | 150 000                            |
| Primes d'émission, de fusion, d'apport | 25 000                              |                                                 |                            |                         |                      |                        |                     | 25 000                             |
| Écart de réévaluation                  |                                     |                                                 |                            |                         |                      |                        |                     |                                    |
| Écart d'équivalence                    |                                     |                                                 |                            |                         |                      |                        |                     |                                    |
| Réserve légale                         | 12 600                              |                                                 |                            |                         |                      |                        |                     |                                    |
| Réserves statutaires ou contractuelles |                                     |                                                 |                            |                         |                      |                        |                     |                                    |
| Réserves réglementées                  |                                     |                                                 |                            |                         |                      |                        |                     |                                    |
| Autres réserves                        | 48 000                              |                                                 |                            |                         |                      |                        |                     |                                    |
| Report à nouveau                       | 1 350                               |                                                 |                            |                         |                      |                        |                     |                                    |
| Résultat de l'exercice                 | 72 000                              |                                                 |                            |                         |                      | 81 200                 |                     |                                    |
| Subvention d'investissement            |                                     |                                                 |                            |                         |                      |                        |                     |                                    |
| Provisions réglementées                | 5 200                               |                                                 |                            |                         |                      |                        |                     | 5 200                              |
| <b>Total des capitaux propres</b>      | <b>314 150</b>                      |                                                 |                            |                         |                      |                        |                     |                                    |